

## loi travail, une seule issue : retrait

**Les retraité.e.s de la Santé de l'Action sociale étaient dans les manifestations intergénérationnelles du 31 mars qui ont rassemblé 1,2 million de manifestant.e.s en France pour dire non au projet de loi travail.**

**LE GOUVERNEMENT DOIT RETIRER SON TEXTE QU'IL PROPOSE AVEC LE PATRONAT, il n'est pas amendable.**

Depuis plus de 30 ans en France et en Europe, le patronat n'a cessé d'abaisser les droits des salariés sous prétexte de créer des emplois. Mais bien au contraire nous constatons une montée du chômage et une augmentation des dividendes versés aux actionnaires (+25% en 2015) !

**Les retraité.e.s peuvent scander avec les jeunes « Nous valons mieux que ça ».** Le travail et l'emploi aussi « valent mieux que ça » !

Nous refusons une régression des droits des salarié.e.s. Nous avons gagné ces droits pendant notre vie active, et celles et ceux qui nous ont précédé ont lutté aussi pour le progrès social.

Et moins de salaire et moins d'emplois, c'est moins d'argent pour les retraites !

**Avec les jeunes, les salarié.es, et les retraité.e.s, soyons plus nombreuses et nombreux encore à participer dans les manifestations et les rassemblements contre la loi travail en particulier le samedi 9 avril 2016.**

### LE PROJET DE LOI REMANIÉ RESTE TOUJOURS AUSSI DESTRUCTEUR, POUR EXEMPLE :

- ➔ la possibilité d'inverser la hiérarchie des normes : c'est créer un code du travail dans chaque entreprise, l'accord d'entreprise n'aura plus l'obligation d'être plus favorable que la convention collective et la loi !
- ➔ la possibilité pour une entreprise de licencier sans avoir de difficultés économiques
- ➔ la suppression de la visite médicale obligatoire,
- ➔ la possibilité par accord de majorer seulement de 10 % les heures supplémentaires,
- ➔ la possibilité par accord d'allonger le temps de travail,
- ➔ la possibilité de fractionner les 11 heures de repos hebdomadaire,
- ➔ l'augmentation du travail de nuit,
- ➔ la baisse de rémunération des heures complémentaires pour les temps partiels,
- ➔ la modulation du temps de travail sur 3 ans,
- ➔ la durée de vie réduite des accords d'entreprise,
- ➔ la possibilité de contourner les syndicats en organisant des référendums,
- ➔ la possibilité par accord d'imposer aux salariés une baisse de leur salaire et une modification de leur temps de travail,
- ➔ la suppression du minimum de 6 mois de salaire à titre de dommages et intérêts en cas de licenciement injustifié,
- ➔ l'abaissement de 12 à 6 mois du minimum de dommages et intérêts en cas de licenciement pour inaptitude à la suite d'un accident du travail ou de maladie professionnelle sans recherche de reclassement...

### LA CGT PROPOSE :

- ▶ un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre, avec une sécurité sociale professionnelle pour ne plus passer par la case « chômage » en cas de changement d'entreprises.
- ▶ de travailler moins pour travailler mieux et travailler tous. Nous exigeons une autre répartition des richesses et l'augmentation des salaires et des pensions.



## COMMUNIQUÉ COMMUN :

CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL

La puissante journée de grève et manifestations rassemblant plus d'un million de personnes dans 260 villes a démontré la détermination sans faille des étudiant-es, lycéen-nes, salarié-es, privé-es d'emploi et retraité-es à obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux.

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et FIDL réaffirment que dans un contexte de hausse du chômage, d'explosion de la précarité et de la pauvreté, ce texte va organiser une régression généralisée des droits, créer un dumping social entre les entreprises d'un même territoire et d'une même branche et aggraver les inégalités entre les salarié-es.

Contrairement à ce qu'affirme le gouvernement, ce projet de loi travail ne créerait en aucun cas les emplois pérennes nécessaires à la relance et à l'investissement.

Le gouvernement doit entendre les milliers d'étudiant-es, de lycéen-nes, de salarié-es, de privé-es d'emploi et de retraité-es mobilisés massivement aujourd'hui dans la rue et dans les entreprises avec de nombreux appels à la grève. Il doit entendre tous les citoyen-nes qui s'expriment, 70% de la population estime en effet, qu'il faut retirer le texte, qu'il n'est pas amendable, sa philosophie globale restant inchangée.

Les organisations syndicales signataires affirment une nouvelle fois que les pouvoirs publics doivent garantir le droit à manifester, à se réunir, à s'organiser, tout en assurant la sécurité des manifestant-es.

Elles confirment leur disponibilité pour rencontrer le gouvernement et faire des propositions de droits nouveaux en termes d'emploi, de salaires et pensions, de temps de travail, de protection sociale, de garanties collectives, de conditions de travail, de formation et de droits et libertés syndicales. Des propositions porteuses de progrès social et correspondant à la réalité du travail d'aujourd'hui et de demain.

D'ores et déjà, de nouvelles journées de mobilisation avec grèves et manifestations sont prévues et ce dès le 5 avril à l'initiative des organisations de jeunesse. Les salarié-es se mobiliseront sous diverses formes, notamment avec l'interpellation des parlementaires.

Le 9 avril, elles appellent à la réussite d'une nouvelle grande journée d'action de grèves et de manifestations.

Si le gouvernement ne répond pas, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL resteront déterminées à poursuivre et amplifier la mobilisation pour obtenir le retrait du projet de loi travail et à conquérir de nouveaux droits sociaux y compris par les manifestations et la grève interprofessionnelle. Elles décident de se revoir le 6 avril.

Montreuil, le 31 mars 2016



## Bulletin de contact et de syndicalisation

Je souhaite prendre contact  me syndiquer



NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Email : .....

Etablissement (nom et adresse) : .....

Fédération Santé et Action Sociale - Case 538 - 263 rue de Paris 93515 Montreuil CEDEX - ufr@sante.cgt.fr - Tél. : 01 55 82 87 82

